

1. Tarifs pour le port de plaisance de Port-Louis (en euros TTC)

	Long hors tout Larg hors tout	Année	Été*	Mensuel		Semaine	Journée		
				Basse saison ¹	Mi-saison ²	Haute saison ³	Basse saison ¹	Mi-saison ²	Haute saison ³
AAA	≤ 5,00 x 2,30	595	358	80	109	53	6	9	14
AA	5,49 x 2,30	661	374	83	113	55			
A	5,99 x 2,30	759	506	91	121	75			
B	6,49 x 2,45	861	553	102	136	84			
C	6,99 x 2,60	995	607	114	149	92			
D	7,49 x 2,75	1 244	709	130	170	107	8	11	19
E	7,99 x 2,80	1 345	763	144	187	115			
F	8,49 x 2,95	1 484	834	155	205	125			
G	8,99 x 3,10	1 590	911	167	223	137			
H	9,49 x 3,25	1 693	982	181	239	147	9	13	23
I	9,99 x 3,40	1 797	1 045	195	255	158			
J	10,49 x 3,55	1 900	1 122	208	276	168			
K	10,99 x 3,70	2 005	1 200	223	294	181	10	15	29
L	11,49 x 3,85	2 109	1 271	236	314	191			
M	11,99 x 4,00	2 213	1 356	251	330	204	13	20	35
N	12,99 x 4,30	2 420	1 433	267	352	215			
O	13,99 x 4,60	2 631	1 597	299	393	240			
P	15,99 x 4,90	3 030	1 784	330	437	268	18	25	42
Q	17,99 x 5,20	3 434	2 158	402	529	324	21	30	49
R	23,99 x 6,00	4 616	2 564	477	628	385	25	35	59
Par mètre supplémentaire		223	110	32	51	32	3	6	9

Au-delà de 23,99 : nous consulter // Multicoques : application du coefficient 1,5 // Professionnels : nous consulter

* Du 1^{er} juillet au 31 août, dans la limite des places disponibles.

¹Basse saison : Janvier—Février—Mars / Octobre—Novembre—Décembre // ²Mi-saison : Avril—Mai—Juin—Septembre // ³Haute saison : Juillet—Août

La dimension maximale déterminant la catégorie du bateau est la plus forte des 2 valeurs constatées par rapport aux minimums indiqués. Les dimensions maximales sont les dimensions d'encombrement réel hors tout.

i Avant le 30 novembre, vous pouvez suspendre votre contrat annuel de l'année suivante (année civile). Cette suspension est renouvelable deux fois (nous informer par lettre recommandée avec accusé de réception).

2. Avantages clients SELLOR forfaits annuels à flot (particuliers), valables sur l'aire de carénage de Lorient

Terre-plein : .**Gratuit en juillet et août* OU 30 jours gratuits de septembre à janvier***
Séjour sur terre-plein au-delà de ces périodes, facturation à 0,17 €/jour/m² dans la limite des places disponibles sur terre-plein.

Manutention : .**Si séjour terre-plein et/ou absence des ports Sellor durant les 2 mois de juillet ET août**
Gratuité d'une opération à tout moment de l'année (soit un aller-retour 48 h, soit un aller-retour 5 jours, soit une mise à terre et une mise à l'eau).
.**Si absence des ports Sellor ≥ 18 jours du 1^{er} juin au 31 août** (en continu ou 3 fois une semaine) :

Gratuité d'une manutention (mise à terre ou à flot) OU réduction de 50 % sur une manutention Aller/Retour *
ATTENTION : LES DATES PRECISES DOIVENT ETRE SIGNALÉES PAR COURRIER AVANT LE 1^{ER} JUIN.

.**Réduction de 10 % (sur mise à terre, mise à flot, aller-retour 48h ou 5 jours)*.**

*Les différentes réductions ne sont pas cumulables. Téléchargez les tarifs manutention sur ports-paysdelorient.fr

PASSEPORT ESCALES
Ecales offertes dans les ports partenaires : voir les conditions sur passeportescalles.com
Tarif : 20€ la carte

3. Entraînements d'hiver

Clients annuels des ports Sellor (à déduire du forfait sur l'année N+1) : -25%

Conditions : participer à 8 manches d'entraînements d'hiver (CNL) et à 2 régates parmi les suivantes : Atlantique Le Télégramme (CNL), Larmor-Le Belon (SNL), La Coupe de l'Amiral (CNML), la Grande Régate de Lorient (CNML) et le Challenge des Minahouët - USHIP.

Clients sur forfait mensuel basse saison, si participation à tous les entraînements d'hiver entre le 1^{er} octobre et le 31 mars (CNL) : -30%

Modalités de règlement

Règlement de la redevance à la signature du contrat.

Règlement par prélèvements automatiques :

. **Forfait annuel :** 10 prélèvements automatiques de janvier à octobre 2016, dont le premier correspond à 25% du montant total + 23 € de frais de dossier.

. **Forfait été et séjour mensuel :** 3 à 6 prélèvements suivant durée du contrat + 15 € de frais de dossier.

4. Autres prestations et services (en euros TTC)

PRESTATIONS

Remorquage dans la concession	20
Remorquage hors concession	76

TRAVAUX DIVERS ET MAIN D'ŒUVRE

Heures ouvrables	42
Minimum de facturation	20

SERVICES

Glace à rafraîchir (bouteille 1,5 litre)	1
Douche (gratuit pour les escales)	2

LOCATION PRISE D'ELECTRICITE

10 ampères/jour	3
16 ampères/jour	8

FRAIS ADMINISTRATIFS

9

ACCES CALES (bateaux de 1t maxi)

	Cale Port-Louis	Inter-cales
Manceuvre à l'eau ou à terre	5	-
Aller/retour	8	-
Forfait 1 semaine	28	30
Forfait 1 mois	52	-
Forfait 6 mois	75	117
Forfait année	112	174

STATIONNEMENT LE LONG DU PERRE

	< 5 m	> 9 m
	17	31
5 à 6,99 m	22	11 m et plus 38
7 à 8,99 m	27	

REDEVANCE SUR LES PASSAGERS : Gratuit
(Art. R* 212-17 à R* 212-19 du Code des Ports Maritimes)